



PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay



**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

**PIECE D :
PLAN GENERAL DES TRAVAUX**



1

PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

Le plan général des travaux présente l'intégralité du projet de prolongement de la Ligne 1 du métro à Val de Fontenay. Il permet de visualiser l'ensemble des ouvrages du projet (tunnel souterrain, stations, centre de dépannage des trains, ouvrages annexes, etc.), ainsi que la zone d'intervention potentielle nécessaire à leur réalisation.

La zone d'intervention potentielle vise à identifier les emprises sur lesquelles la réalisation du projet est susceptible d'avoir une incidence, que ce soit de manière provisoire (emprises de chantier) ou définitive (implantation d'ouvrages). En particulier, la zone d'intervention potentielle englobe le périmètre prévisionnel des travaux, les installations de chantier, les secteurs nécessitant des réaménagements de voirie du fait du projet, etc.

Le projet retenu s'inscrit au sein du périmètre d'intervention potentielle qui s'étend en moyenne sur 50 mètres de part et d'autre de l'axe du tracé prévisionnel du tunnel. Cette largeur vise à intégrer d'éventuelles évolutions localisées du tracé et des ouvrages, qui pourraient intervenir dans le cadre des études de conception détaillées du projet par rapport à la solution présentée à l'enquête publique.

Localement, des excroissances existent lorsque les emprises prévisionnelles identifiées (emprises de chantier en particulier) s'étendent au-delà de la bande de 50 mètres définie en section courante, comme par exemple autour des gares ou ouvrages annexes du projet, ou bien au droit de l'arrière-gare de Château de Vincennes, qui constitue une zone de transition avant la section souterraine réalisée au tunnelier.

Les communes concernées par le périmètre d'intervention potentielle sont :

DEPARTEMENT	COMMUNES
Paris (75)	Paris
Val-de-Marne (94)	Vincennes
	Fontenay-sous-Bois
Seine-Saint-Denis (93)	Montreuil

Liste des communes concernées par le périmètre d'intervention potentielle du projet

Toutes les parcelles incluses dans ce périmètre ne feront pas l'objet d'acquisition foncière dans le cadre du projet de prolongement de la Ligne 1. Les emprises strictement nécessaires au projet seront en effet déterminées avec précision dans le cadre des études de conception détaillée à venir, et donneront lieu à la réalisation d'une enquête parcellaire. L'enquête parcellaire sera menée postérieurement à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

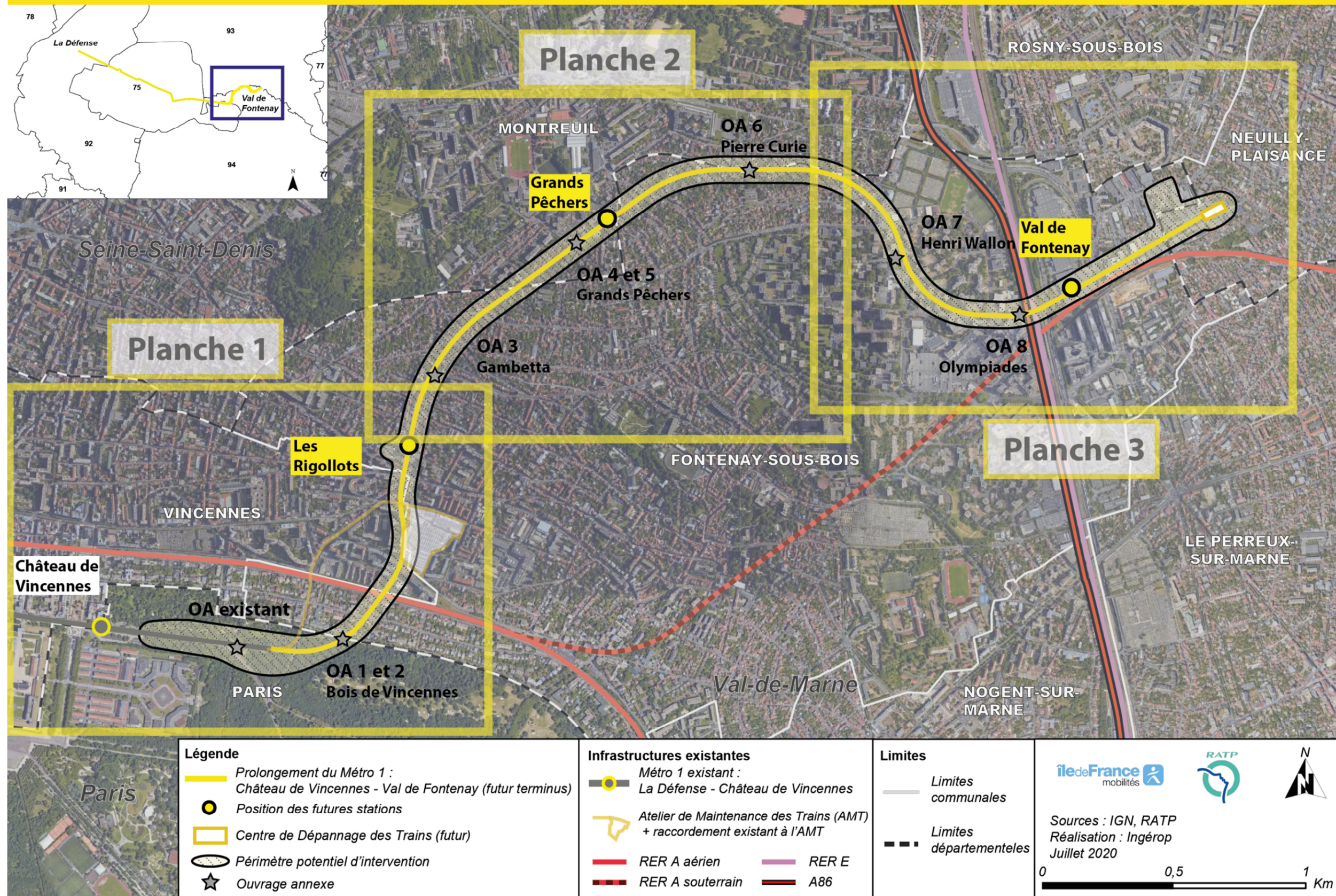


1

PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

Plan général des travaux : vue d'ensemble





1

PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

Plan général des travaux - Planche 1





1

PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

Plan général des travaux - Planche 2





1

PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

Plan général des travaux - Planche 3

